



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE A 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DU MALESHERBOIS, LEGALEMENT CONVOQUE LE VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BAFFOY, BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DELACUVELLERIE, DESTIN, DURONSSOY, FAUTRAT, FOUSSARD, HOUDOUX, LE GAL, LONGCHAMP, MATONDO, MEIGNANT, MOLVEAUX, PASQUET, PIAU, ROSSI, SABY, SONATORE, VAQUIE ET MM. AMANY, BERCHER FABIEN, BOUCHET, BRANCHE, CATINAT (MANHECOURT), CHANCLUD, CITRON, COLIN, COUDRAY, DUQUENOY, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GIRAUD, GODEFROY, LATCHERE, LEBLANC, LEDUR, MARCHAND, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUSSEAU FRANCK, ROUX, SENET ET THERET.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. BERCHER HERVE A MME FOUSSARD LYDIE, M. CATINAT THIERRY (LABROSSE) A M. ROUSSEAU FABRICE, M. CIRET A M. BRANCHE, M. DELMOND A M. SENET, M. DUFRENNE A M. GODEFROY, M. FAURIE A MME PIAU, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, M. GLACE A M. CHANCLUD, M. GOMBAULT A M. GAUCHER, M. GRAMOSO A MME BERTHELOT CHRISTINE, M. GUERIN A MME DAUVILLIERS, M. HUET A MME FAUTRAT, M. LELE A MME MOLVEAUX, M. MANIAK A M. COLIN, M. MARTIN A MME LONGCHAMP, M. MATIGNON A MME PASQUET, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME, MME ROQUET A M. GAULTIER, M. VALLADE A MME LE GAL.

ETAIENT ABSENTS : MMES BAUDOIN, BERTHELOT CHRISTINE, BISON, BUFFETEAU, LANZAROTTI, LE GOURRIEREC, MARCHAND, RODRIGUES DE SOUSA, SLOBADZIAN ET MM. BIGNET, BOSSARD, HERTZOG, LETURGIE, MERCIER, PINTAT, ROUSSEAU BENOIT, TELLIER ET VALOGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRARD.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	88
PRESENTS :	51
POUVOIRS :	19
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	18
VOTANTS :	70

CONSEIL MUNICIPAL

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 28 JUIN 2017.
Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est considéré comme approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

▪ **DÉCISION N° 17-304 DU 3 MAI 2017.**

« RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT LA REALISATION DE PASSAGES PIETONS DANS LES HAMEAUX DE OINVILLE ET GRANDVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 17-365 DU 21 JUIN 2017.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE FEUX DE LOIRE POUR L'INSTALLATION D'UN FEU D'ARTIFICE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS RELATIVES AUX COMMEMORATIONS DU 14 JUILLET 2017 ».

▪ **DÉCISION N° 17-366 DU 21 JUIN 2017.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION MUSIC MODE POUR L'INSTALLATION D'UN BAL POPULAIRE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS RELATIVES AUX COMMEMORATIONS DU 14 JUILLET 2017 ».

▪ **DÉCISION N° 17-367 DU 20 JUIN 2017.**

« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN DEFIBRILLATEUR SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY ».

▪ **DÉCISION N° 17-368 DU 22 JUIN 2017.**

« RELATIVE AU REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT N° 8656243/4602705 ».

▪ **DÉCISION N° 17-395 DU 29 JUIN 2017.**

« PORTANT ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES - SERVICES A LA POPULATION ».

▪ **DÉCISION N° 17-399 DU 23 JUIN 2017.**

« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 17-400 DU 23 JUIN 2017.**

« RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE SAM 360P AUTOMATIQUE POUR LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESAUVE ».

▪ **DÉCISION N° ST 17-012 DU 13 JUILLET 2017.**

« PORTANT SUR UN CONTRAT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON PIETONNE ENTRE LES DEUX CIMETIERES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES (MARCHE 17P11M) ».

▪ **DÉCISION N° 17-419 DU 29 JUILLET 2017.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE - MME DE SOUSA ».

▪ **DÉCISION N° 17-429 DU 25 JUILLET 2017.**

« PORTANT ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES – LOCATION DE SALLE COMMUNES DELEGUEES DE MANCHECOURT, NANGEVILLE ET ORVEAU-BELLESAUVE ».

▪ **DÉCISION N° 17-446 DU 28 JUILLET 2017.**

« RELATIVE AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « AMOK » AVEC LA SAS MATHIOSHKA PRODUCTIONS ».

▪ **DÉCISION N° 17-447 DU 21 JUILLET 2017.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET CONCERNANT LA CREATION D'UN PARKING POUR LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESAUVE ».

▪ **DÉCISION N° 17-448 DU 21 JUILLET 2017.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX POUR LA PROTECTION D'UN PASSAGE PIETONS DANS LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 17-449 DU 27 JUILLET 2017.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'OUTILLAGE TECHNIQUE (DEBROUSSAILLEUSE PORTEE) POUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY ».

▪ **DÉCISION N° 17-450 DU 27 JUILLET 2017.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'OUTILLAGE TECHNIQUE (TRONÇONNEUSE ET SOUFFLEUR/ASPIRATEUR) POUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LABROSSE ».

▪ **DÉCISION N° 17-451 DU 27 JUILLET 2017.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'OUTILLAGE TECHNIQUE (SOUFFLEUR/ASPIRATEUR) POUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DELEGUEE D'ORVEAU-BELLESARVE ».

▪ **DÉCISION N° 17-454 DU 28 JUILLET 2017.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU PLANCHER DE L'EGLISE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° ST 17-013 DU 27 JUILLET 2017.**

« CONCERNANT LA SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS TR1 ET TR2 POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE COMMUNICATION D'ORANGE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° ST 17-014 DU 27 JUILLET 2017.**

« CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE BUREAU D'ETUDES IRH CONCERNANT LE REJET DES EAUX USEES DE L'IMPRIMERIE MAURY SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES ».

▪ **DÉCISION N° ST 17-015 DU 28 JUILLET 2017.**

« CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA SICAP SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 17-458 DU 9 AOUT 2017.**

« PORTANT ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES POUR LE MULTI-ACCUEIL ».

▪ **DÉCISION N° 17-476 DU 5 SEPTEMBRE 2017.**

« DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RAMPE D'ACCES DE LA MAIRIE – COMMUNE DELEGUEE DE LABROSSE ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES.

AFFAIRES GÉNÉRALES

**17-09-AFG-01 APPROBATION ET SIGNATURE DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 – ACCORD CADRE
« FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN – ANNEES 2017 / 2019 ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 1 de l'accord cadre « Fourniture et livraison de produits et matériels d'entretien - Années 2017/2019 ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la modification n°1.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget ville des exercices concernés au chapitre 011.

17-09-AFG-02 MODIFICATION DE L'ARRETE DE CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - CHANGEMENT DE LIEU DU SIEGE.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée.

17-09-AFG-03 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (45 pour, 19 contre et 6 abstentions):

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais portant l'installation du siège social de l'EPCI au 3 bis rue des Déportés – 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

17-09-AFG-04 ACCEPTATION DU DON DE MME VINASSAC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** le don de Mme VINASSAC Patricia consistant en un buste en bronze estampillé « Société des Bronzes de Paris » et signé de Van Den Straeten et d'un seau en bronze non signé en vue de mettre en place une vitrine au Centre Culturel « Le Grand Ecrin »,
- **PRECISE** qu'une estimation de ces deux objets sera réalisée en vue de leur intégration dans le patrimoine communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

17-09-AFG-05 MODIFICATION DES STATUTS DU SIARCE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'adhésion du SIERME au SIARCE à compter du 1^{er} janvier 2018 pour l'intégralité de ses compétences.
- **APPROUVE** l'adhésion des communes du Coudray-Montceaux et de Villabé au SIARCE à compter du 1^{er} janvier 2018 au titre des compétences réseaux secs.
- **ADOPTE** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 22 juin 2017, concernant la sécabilité de la compétence eau potable.
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de l'Essonne et à Messieurs les Préfets de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du syndicat.

17-09-AFG-06 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR UNE CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour l'obtention de bons d'identification et de stérilisation des chats dits errants.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'association « 30 millions d'amis ».

17-09-AFG-07 MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 DU MARCHE 17P004T – « TRAVAUX DE REPRISE TECHNIQUE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET DE REMISE EN TERRAIN NU, DE CONSTRUCTION DE CAVEAUX ET D'UN OSSUAIRE, D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **MODIFIE** le marché alloti de « TRAVAUX DE REPRISE TECHNIQUE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET DE REMISE EN TERRAIN NU, DE CONSTRUCTION DE CAVEAUX ET D'UN OSSUAIRE, D'UN COLUMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR » - Reprise de concessions perpétuelles au cimetière communal de Malesherbes – Le Malesherbois », lot n° 1 : « Reprise technique de concessions funéraires et construction de caveaux » pour un montant HT de 22 940,00 €, de la façon suivante :
 - Annule la construction de deux caveaux deux places sur deux emplacements.
- **APPROUVE** le nouveau montant du lot 1 qui diminue de 2 920,00 € HT portant le marché initial à 20 020,00 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la modification n° 1.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget ville des exercices concernés au chapitre 21.

17-09-AFG-08 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint Germain des Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animales des communes et communautés du Loiret.
- **ACCEPTTE** en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu'annexés à la présente délibération.

17-09-AFG-09 SOLIDARITE NATIONALE AVEC LES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 050 € (deux mille cinquante euros) correspondant à une participation de 0.25 € par habitant à la Croix-Rouge, en faveur des sinistrés des Antilles françaises, suite au passage de l'ouragan IRMA.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice concerné au chapitre 67.

17-09-AFG-10 SIGNATURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS-GATINAIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le Contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat.

RESSOURCES HUMAINES**17-09-RH-01 ADOPTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE « LE MALESHERBOIS ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'adopter la charte informatique, à compter du 1^{er} octobre 2017, telle qu'elle est présentée en annexe.
- **PRECISE** que cette charte sera communiquée à chaque personne concernée par son application.
- **CHARGE** Madame le Maire et la Directrice Générale des Services, chacune en ce qui la concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

17-09-RH-02 APPROBATION DU REGLEMENT ET DU PLAN DE FORMATION 2017 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le plan de formation 2017 au profit des agents ville et CCAS de la commune « Le Malesherbois ».
- **APPROUVE** le règlement de formation 2017 tel que présenté en annexe à la délibération.

17-09-RH-03 NUMERISATION DES DOSSIERS DU PERSONNEL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTTE** la mise en place de la numérisation des dossiers des agents titulaires et non titulaires.
- **AUTORISE** l'habilitation de Mmes LEGENDRE Ophélie (service RH), PLOUVIER Chantal (service RH), SCHNEIDER Viviane (service RH), THIERRY Karine (service RH) et, en appui, de M. ATTY Christophe (service informatique).

17-09-RH-04 CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS – PETITES VACANCES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la création de 6 postes de saisonniers pour le secteur animation répartis de la manière suivante :

6 Adjoints d'animation 2 ^{ème} classe	Temps complet	Durée : 2 semaines A chaque petite vacance
--	---------------	---

- **DIT** que la rémunération de ces derniers sera basée sur :

SANS BAFA

Forfait journalier sur la base de 8 fois le taux horaire du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

STAGIAIRE BAFA

Forfait journalier sur la base de 8,5 fois le taux horaire du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

AVEC BAFA/BAPAAT

Forfait journalier sur la base de 9 fois le taux horaire du 3^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

AVEC BAFD/BEATEP/BPJEPS/BEESAPT ou stagiaire BAFD (pour la fonction de Directeur ou Directeur adjoint)

Forfait journalier sur la base de 10 fois le taux horaire du 4^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

- **MODIFIE** le tableau des emplois suivant le tableau joint.

❖ **URBANISME.**

17-09-URB-01 DECLASSEMENT ET MISE EN VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DE COUDRAY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le déclassement de l'ensemble immobilier situé 10 rue des Grands Vents à Coudray – 45330 LE MALESHERBOIS cadastré section AB n° 105 pour 1 125 m² et son classement dans le domaine privé communal, tel que décrit dans l'avis de France Domaines joint.
- **DECIDE** la mise en vente de gré à gré dudit immeuble au prix de vente de base de 180 000 € net vendeur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour aboutir à cette vente, y compris en ayant recours, le cas échéant, à une agence immobilière.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à cette mise en vente.

17-09-URB-02 VENTE DES PARCELLES BOISEES – COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée.

17-09-URB-03 RETRAIT DE LA DELIBERATION VENTE DU PRESBYTERE – ANNULATION DE LA VENTE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **RETIRE** la délibération 15-12-AFG-05 décidant la vente du presbytère de Malesherbes
- **PREND ACTE** de la renonciation exprimée par Monsieur EL YOUNSI à se porter acquéreur du bien sis 2 Place de l'église – Malesherbes – 45330 Le Malesherbois (cadastré préfixe 191 AD 172, AD 407 et AD 779).

17-09-URB- 04 SIGNATURE D'UNE CONVENTION – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS POUR LES COMMUNES DE DIMANCHEVILLE ET ORVILLE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention entre les communes de Dimancheville et Orville et la commune « Le Malesherbois » annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions entre les communes de Dimancheville et Orville et la commune « Le Malesherbois ».

17-09-URB-05 ACCEPTATION DE LA RETROCESSION DU LOTISSEMENT « LES HOUCHES » – COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** la rétrocession des parties communes (voiries et ouvrages communs, espaces verts communs) cadastrées– sections ZK n° 72,73, ZH N° 16 à 24, ZH N° 84, et ZG N° 547, 555, 556 et 558 du lotissement « Les Houches » au domaine public de la commune.
- **PRECISE** que cette cession est réalisée à titre gratuit et que l'Aménageur prend à sa charge les frais relatifs à l'acte authentique de vente.
- **PRECISE** que la SCP HALATRE/MILLERON sera chargée de la rédaction de l'acte afférent.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets de l'exercice concerné au chapitre 21.

❖ **FINANCES.**

17-09-FIN-01 SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS – TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** en l'état le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence tourisme exercée par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.
- **PRECISE** que cette mise à disposition est faite à titre gracieux.
- **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer le procès-verbal et tous les documents nécessaires au transfert.

17-09-FIN-02 SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET EQUIPEMENTS – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le contenu du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage » exercée par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjoint portant délégation à signer le procès-verbal et tous les documents nécessaires au transfert.

17-09-FIN-03 ACCORD POUR UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LOGEMLOIRET – CONSTRUCTION DE LOGEMENT RUE DE CHATEAUBRIAND – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération 17-02-FIN-02 du 1^{er} février 2017.

- **DECIDE** d'accorder la garantie de la commune du Malesherbois à hauteur de 50 % pour le remboursement de l'emprunt de 4.106.000 € souscrit par LogemLoiret, l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer la construction de quarante-et-un logements dans le cadre de l'aménagement NEXITY, rue de Châteaubriand à la commune déléguée de Malesherbes selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 56342 constitué de 4 lignes du prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **PRECISE** que la garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit la période de préfinancement et la période d'amortissement, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **PRECISE** que la Commune du Malesherbois s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- **AUTORISE** Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

17-09-FIN-04 SUBSTITUTION DE LA CCPG A LA COMMUNE POUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la substitution de la Communauté de Communes dans la perception de la taxe de séjour.
- **PRECISE** qu'il ne s'oppose pas à l'application de la taxe de séjour de l'ensemble du territoire intercommunal par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, sur la commune « Le Malesherbois ».

17-09-FIN-05 CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'annulation de créances mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 4 063 € (quatre mille soixante-trois euros).

Budget	Motif	Objet	Année	N° de titre	Montant
Principal	Rétablissement personnel	cantine	2011	T-703100000035	138,60
Principal		cantine	2011	T-703100000253	102,70
Principal		cantine	2011	T-703100000404	292,51
Principal		cantine	2011	T-703100000566	142,23
Principal		cantine	2011	T-703100000692	65,38
Principal		cantine	2011	T-703100000864	151,31
Principal		cantine	2013	T-703100000245	202,86
Principal		cantine	2013	T-703100000441	94,08
Principal		cantine	2013	T-703100000541	123,48
Principal		cantine	2013	T-703100000807	88,20
Principal		cantine	2014	T-703100000875	58,80
Principal		cantine	2013	T-703100000876	94,08
Principal		cantine	2013	T-703100000915	32,34
Principal		cantine	2013	T-703100000919	8,82
Principal		cantine	2014	T-703100000027	36,45
Principal		cantine	2014	T-703100000058	45,81
Principal		cantine	2014	T-703100000167	30,54
Principal		cantine	2014	T-703100000198	61,08
Principal		cantine	2014	T-703100000301	45,81
Principal		cantine	2014	T-703100000416	61,65
Principal		cantine	2014	T-703100000510	85,40
Principal		école de musique	2015	T-703100000520	148,00
Principal		école de musique	2016	T-166	102,00
Principal		école de musique	2016	T-690	98,00
Principal		école de musique	2017	T-239	153,00
Principal	école de musique	2017	T-654	153,00	
Principal	Rétablissement personnel	non communiqué	2015	T-2703100000964	31,56
Principal	Rétablissement personnel	cantine	2012	T-703100000361	85,98
Principal		cantine	2012	T-703100000497	97,72
Principal		cantine	2012	T-703100000609	45,88
Principal		cantine	2012	T-703100000785	70,42
Principal		cantine	2015	T-703100000791	148,30
Principal		cantine	2015	T-703100000792	154,24
Principal		cantine	2015	T-703100000806	162,46
Principal		cantine	2015	T-703100000924	216,20
Principal		cantine	2015	T-703100000962	163,72
Principal		cantine	2016	T-17	40,34
Principal		cantine	2016	T-69	74,69
Principal		cantine	2016	T-364	53,91
Principal		cantine	2017	T-565	23,06
Principal		cantine	2017	T-663	78,39
Total					4063,00

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulations sont disponibles à l'article 6542 - créances éteintes.

17-09-FIN-06 CREANCES ETEINTES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** l'annulation des créances mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 1 100,69€ (mille cent euros et soixante-neuf centimes).

Budget	Motif	Objet	Année	N° de titre	Montant
ASSAINISSEMENT	Rétablissement personnel	assainissement	2010	T-700800000131	79,40
ASSAINISSEMENT		assainissement	2011	T-76224140032	191,80
ASSAINISSEMENT		assainissement	2012	T-76224720032	2,27
ASSAINISSEMENT		assainissement	2016	R-239-1456	357,23
ASSAINISSEMENT	Rétablissement personnel	assainissement	2014	T-76227190032	109,16
ASSAINISSEMENT		assainissement	2015	T-76218600032	120,68
ASSAINISSEMENT	Rétablissement personnel	assainissement	2015	T-76218920032	95,51
ASSAINISSEMENT		assainissement	2016	R-239-833	144,64
Total					1100,69

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulations sont disponibles à l'article 6542 - créances éteintes.

17-09-FIN-07 CREANCES ETEINTES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** l'annulation des créances mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 1 021.82 € (mille vingt et un euros et quatre-vingt-deux centimes).

Budget	Motif	Objet	Année	N° de titre	Montant
EAU	Rétablissement personnel	eau	2010	T-702500000105	75,94
EAU		eau	2011	T-76817240032	186,31
EAU		eau	2012	T-76817700032	2,27
EAU		eau	2016	R-239-1559	333,27
EAU	Rétablissement personnel	eau	2014	T-76823460032	81,51
EAU		eau	2015	T-76806920032	96,65
EAU	Rétablissement personnel	eau	2015	T-76808520032	130,27
EAU		eau	2016	R-239-891	115,60
Total					1021,82

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulations sont disponibles à l'article 6542 - créances éteintes-.

17-09-FIN-08 ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTÉ** l'admission en non-valeur de la créance mentionnée ci-dessous :

Budget	Motif	Année	N° de titre	Montant
Budget Principal	Cessation d'activité	2016	T-1400	6 058,34
Total				6 058,34

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à cette annulation seront disponibles à l'article 6541 - Non -valeur.

17-09-FIN-09 ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances mentionnées ci-dessous :

Budget	Motif	Année	N° de titre	Montant
ASSAINISSEMENT	Insuffisance d'actif	2015	T-700800000061	31,71
ASSAINISSEMENT	Insuffisance d'actif	2014	T-76231270032	100,67
Total				132,38

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulations sont disponibles à l'article 6541 – Non –valeur.

17-09-FIN-10 ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances mentionnées ci-dessous :

Budget	Motif	Année	N° de titre	Montant
EAU	Insuffisance d'actif	2015	T-702500000033	25,65
EAU	Insuffisance d'actif	2014	T-76823560032	75,3
Total				100,95

- **PRECISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulations sont disponibles à l'article 6541 – Non –valeur.

17-09-FIN-11 DECISION MODIFICATIVE N° 2017/02 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-joint.

17-09-FIN-12 DECISION MODIFICATIVE N° 2017/02 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-joint.

17-09-FIN-13 DECISION MODIFICATIVE N° 2017/03 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-joint.

17-09-FIN-14 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAF DU LOIRET POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES PAR LE DISPOSITIF « PASS LOISIRS ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.

- **IMPUTE** les dépenses et recettes concernées aux chapitres 011 et 70 du budget de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-09-FIN-15 SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE DOCAPOST APPLICAM.

Mme LONGCHAMP a quitté la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention.
- **PRECISE** que les recettes et dépenses liées à cette opération sont inscrites au budget 2017 aux chapitres 011 et 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

Retour de Mme LONGCHAMP.

❖ **AFFAIRES SOCIALES - LOGEMENT.**

17-09-SOC-01 REPAS DES AINES – TARIF DU REPAS POUR LES CONJOINTS ET DISTRIBUTION DE COLIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** qu'un repas sera offert à tous les Malesherbois âgés de 75 ans et plus.
- **DECIDE** que le repas sera facturé 32 € TTC aux conjoints de moins de 75 ans.
- **DECIDE** que les personnes ayant choisi de ne pas venir au repas bénéficieront d'un colis festif à 35 €.
- **DIT** que les dépenses et recettes afférentes sont inscrites au budget principal de l'année en cours aux chapitres 011 et 70.

❖ **VIE SPORTIVE.**

17-09-SPO-01 SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION « L'HIRONDELLE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « L'Hirondelle » une subvention d'équipement d'un montant de 1 136 € (mille cent trente-six euros) pour la réalisation de l'opération « Achat de 2 tables de Tennis de Table ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la mairie du Malesherbois au titre de l'année 2017.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 de l'exercice concerné.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-09-SPO-02 SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC L'ACADEMIE ORLEANS-TOURS POUR L'UTILISATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE PAR LES ECOLES DU MALESHERBOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes des conventions annexées.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Adjoint délégué à la Vie Sportive à signer lesdites conventions.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

17-09-SPO-03 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ACADEMIE DE CRETEIL POUR L'UTILISATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE PAR DES ECOLES DE SEINE-ET-MARNE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son Adjoint délégué à la Vie Sportive à signer ladite convention.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

❖ TRAVAUX

17-09-TRAV-01 RETRAIT DE LA DELIBERATION 16-06-TRAV-07 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – VOIRIE RUE DU LEVANT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **RETIRE** la délibération 16-06-TRAV-07 du 30 juin 2016 qui autorisait Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le Conseil départemental pour l'obtention d'une subvention pour des travaux d'aménagement de sécurité rue du Levant (RD n° 27) dans la commune déléguée de Manchecourt.

❖ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

17-09-SPANC-01 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Mme FAUTRAT a quitté la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le rapport annuel de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif de la commune nouvelle « LE MALESHERBOIS ».
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DECIDE** de renseigner et de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Retour de Mme FAUTRAT.

❖ ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

17-09-ACO-01 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le rapport général annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif des communes déléguées de Malesherbes et d'Orveau-Bellesauve de la commune nouvelle « LE MALESHERBOIS ».
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

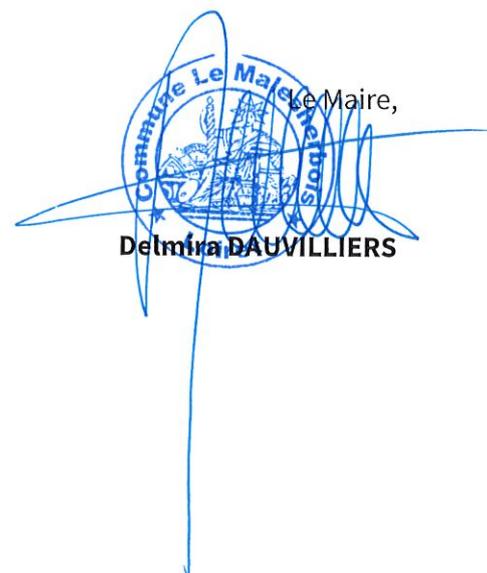
❖ EAU POTABLE.

17-09-EAU-01 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le rapport général annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de la commune nouvelle « LE MALESHERBOIS ».
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,
Delmira DAUVILLIERS

